



Royal Belgian Archery

Koninklijke Belgische Federatie voor Handboogschieten
Fédération Royale Belge de Tir à l'Arc

Règlement Championnat de Belgique Jeunes saison extérieure

04/07/2013 version 0.1

REGLEMENT

1. PARTICIPANTS :

Le championnat de Belgique est open, peuvent y participer les athlètes remplissant la condition 1 et une des conditions 2 ou 3.

Condition 1 : être dans une catégorie d'âge « jeune »

Condition 2 : être de nationalité belge et affilié à la LFBTA ou la HBL

Condition 3 : Dans le cas où l'athlète n'est pas de nationalité belge, être inscrit à la LFBTA ou la HBL depuis au moins un an à la date d'organisation du présent championnat.

2. ORGANISATION-INVITATION :

a) Montant de l'inscription

Le montant des frais de participation est fixé annuellement par le comité exécutif de la RBA. Ce montant sera indiqué sur l'invitation.

b) Lieu :

L'endroit où le championnat est organisé sera déterminé par le comité organisateur.

L'adresse sera mentionnée sur l'invitation.

c) Inscriptions :

Les modalités d'inscriptions seront établies par le cercle organisateur et seront clairement mentionnées sur l'invitation.

d) Programme :

Le programme du championnat respectera les instructions du manuel de l'organisateur et sera mentionné sur l'invitation

3. Catégories d'âge :

Les catégories d'âge suivantes sont reconnues pour le championnat de Belgique jeune outdoor :

Catégorie 1 : Pupilles : les athlètes qui se trouvent jusque dans l'année de leur 12^{ème} anniversaire.

Catégorie 2 : Benjamins : les athlètes qui se trouvent dans leur 13^{ème} et 14^{ème} année anniversaire

Catégorie 3 : Cadets : les athlètes qui se trouvent dans leur 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} année anniversaire

Catégorie 4 : Juniors : les athlètes qui se trouvent dans leur 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} anniversaire

Année de naissance	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
2007	Pupille	Pupille	Pupille	Pupille	Pupille	Pupille	Pupille
2006	Pupille	Pupille	Pupille	Pupille	Pupille	Pupille	Benjamin
2005	Pupille	Pupille	Pupille	Pupille	Pupille	Benjamin	Benjamin
2004	Pupille	Pupille	Pupille	Pupille	Benjamin	Benjamin	Cadet
2003	Pupille	Pupille	Pupille	Benjamin	Benjamin	Cadet	Cadet
2002	Pupille	Pupille	Benjamin	Benjamin	Cadet	Cadet	Cadet
2001	Pupille	Benjamin	Benjamin	Cadet	Cadet	Cadet	Junior
2000	Benjamin	Benjamin	Cadet	Cadet	Cadet	Junior	Junior
1999	Benjamin	Cadet	Cadet	Cadet	Junior	Junior	Junior
1998	Cadet	Cadet	Cadet	Junior	Junior	Junior	
1997	Cadet	Cadet	Junior	Junior	Junior		
1996	Cadet	Junior	Junior	Junior			
1995	Junior	Junior	Junior				
1994	Junior	Junior					
1993	Junior						

Dans le cas où il y aurait moins de 3 participants dans une classe d'arc dans les catégories pupilles et benjamins, le regroupement dame/homme est autorisé.

4.- Distances et blasons :

4-1 Recurves :

Catégorie	Distance	Blason	Qualifications 6 lèches/volée	Eliminatoires et finales 3 flèches/volée
Pupilles	20 m	122 cm		
Benjamins	40 m	122 cm		
Cadets	60 m	122 cm		
Juniors	70 m	122 cm		
Nonobstant les règles WA			Max 4 archers / cible	Max 2 archers / cible

4-2 Compounds :

Catégorie	Distance	Blason	Qualifications 6 lèches/volée	Eliminatoires et finales 3 flèches/volée
Pupilles	20 m	80 cm		
Benjamins	40 m	80 cm		
Nonobstant les règles WA			Max 4 archers / cible	Max 2 archers / cible
Cadets	50 m	80 cm (10-5)		
Juniors	50 m	80 cm (10-5)		
Nonobstant les règles WA			Max 4 archers / cible	Max 2 archers / cible

5- Règlement de tir :

Pour tout point non précisé au présent le règlement de la World Archery est d'application

6- Procédure de tir

6.1 : Généralités :

Les dispositions des articles 4.1 et 4.2 sont d'application pour chaque catégorie et durant toute la durée du championnat, et notamment :

Recurves :

Le centre or du blason de 122 cm se trouvera à 1,30 m du sol (+/- 5 cm)

Compounds :

Il y aura 4 blasons avec zones marquantes 10 à 5 par butte de tir.

Les blasons seront positionnés de façon à ce que les centres des blasons du haut se trouvent à maximum 172 cm du sol et que les centres des blasons du bas se trouvent à minimum 90 cm du sol.

Ils seront placés de manière à ce que les zones marquantes ne se trouvent pas hors des buttes de tir.

Les pupilles et benjamins tirent sur blason de 80 cm.

6.2 Qualifications :

Pendant les tirs de qualification, il y aura maximum 4 archers par cibles.

Ils procéderont au tir de 2 x 36 flèches par volées de 6 flèches dans le temps de quatre minutes par volée.

Un archer aura 40 secondes pour récupérer une flèche.

Il y aura un temps de 10 secondes entre le signal sonore invitant les athlètes à se rendre sur la ligne de tir et le signal sonore marquant le début de la séquence de tir.

Un athlète se trouvant sur la ligne de tir peut recevoir des instructions techniques (non de manière électronique) de son coach ou de son entraîneur à condition de ne pas déranger les autres athlètes.

Un athlète rencontrant un problème matériel ou médical aura 15 minutes pour procéder aux réparations utiles ou pour consulter le personnel médical.

En aucun cas ce délai ne pourra excéder 15 minutes.

Il y aura une pause de 15 minutes entre les deux séries de 36 flèches.

Aucun incident matériel ou médical ne sera pris en considération pendant les éliminatoires et les finales, mais un archer rencontrant un tel problème peut quitter la ligne de tir pour aller chercher son matériel de réserve et terminer ensuite son tir dans le délai imparti.

Un classement sera établi après les tirs de qualification.

6.3 Éliminatoires et finales :

Tous les athlètes seront classés en fonctions des points de qualification suivant l'organigramme de la WA.

Il n'y aura pas de tir d'échauffement avant les éliminatoires et finales, sauf si l'organisateur a mis des cibles à disposition à cet effet sur un terrain séparé du terrain du championnat.

Une volée se constitue d'un tir de 3 flèches dans le temps réglementaire de 2 minutes.

Il y aura un temps de 10 secondes entre le signal sonore invitant les athlètes à se rendre sur la ligne de tir et le signal sonore marquant le début de la séquence de tir.

Recurve : Suivant le règlement de la WA, les éliminatoires et finales seront tirées sous forme de set : Gagnant du set marque 2 points/perdant 0 points. En cas d'égalité chaque athlète marque 1 point. Le premier qui totalise six points de set gagne.

Compound : Suivant le règlement de la WA, les éliminatoires et finales seront tirées sous forme de match (5 volées de 3 flèches) Le score cumulé le plus haut désigne le vainqueur du match.

Remarque : Même s'il n'a tiré qu'une flèche pendant les qualifications, pour autant qu'il ait informé un arbitre et mentionné le fait qu'il cesse le tir sur la feuille de marque (signature), l'archer sera classé en fonction des points obtenus.

Dans ce cas l'athlète ne pourra pas réintégrer la phase de qualification.

Dans le cas où un athlète rencontrant un incident matériel ou problème médical, dépasserait le temps imparti de 15 minutes pour solutionner la situation, toutes les flèches non tirées passées ce délai seront notées M (Miss) sur la feuille de marque.

Dans tous les autres cas, la situation sera gérée par le président de la commission des arbitres du championnat.

7. Ruptures d'égalités

7.1 Pendant les qualifications

En cas d'égalité pour entrer dans les phases éliminatoires, le départage se fera au moyen d'un tir de barrage (shoot – off).

La flèche la plus proche du centre désigne le vainqueur.

Si l'égalité persiste, un nouveau tir de barrage sera tiré, ce jusqu'à rupture d'égalité.

Le tir de barrage se fera sur une cible neutre au centre du terrain aux mêmes distances et sur les mêmes blasons que les qualifications ont été tirées.

En cas d'égalité dans le classement, le nombre de 10 désignera le vainqueur, s'il y a égalité de 10, ce sera le nombre de 10X qui désignera alors le vainqueur.

Si malgré cela l'égalité persiste, le départage se fera au moyen d'un Toss par le président de la commission des arbitres en présence des athlètes concernés par l'égalité.

7.2 Pendant les éliminatoires et les finales

La rupture d'égalité se fera par un tir de barrage.

Chaque athlète tire sur la cible sur laquelle il a tiré son duel.

Avant les finales et avant le tir de barrage, le centre X du blason devra être vérifié.

Le blason sera changé le cas échéant afin de permettre une mesure correcte des positions des flèches dans le cas où le mesurage serait requis.

8. Contrôle du temps de tir

Les temps de tir seront indiqués au moyen de signaux visuels et sonores.

En cas de discordance entre les signaux visuels et les signaux sonores, les signaux sonores prévalent.

Si un problème survient avec les signaux visuels, le temps restant sera indiqué par un arbitre ou un membre du comité organisateur.

Cette personne se placera sur le côté du terrain de façon à être visible par tous les archers se trouvant sur la ligne de tir.

9. Marquage des Scores

Afin de permettre aux spectateurs de suivre l'évolution des duels, un panneau avec indication des scores sera placé aux pieds des cibles pendant les finales.

Pour les catégories pupille et benjamin, un adulte sera autorisé à se rendre aux cibles pour assister les plus jeunes lors du marquage des scores.

Les arbitres devront être informés de qui est cette personne.

Cette personne sera « neutre », son rôle se limitera à noter les points sur les feuilles de marque, elle ne pourra en aucun cas intervenir dans la décision de la valeur d'une flèche par les

archers ni faire appel à un arbitre dans le cas où elle ne sait pas d'accord avec les points annoncés par les archers.

En cas de désaccord sur la valeur d'une flèche, il peut être fait appel à un arbitre qui jugera le point.

Sa décision est définitive et sans appel.

Les feuilles de marque doivent être correctement complétées et signées par tous les archers de la cible qui marquent ainsi leur accord avec les points qui y sont notés.

Toute feuille de marque illisible, incorrecte ou non signée peut être refusée et entraîner la perte des points des archers de la cible.

Dans le cas d'erreurs dans les totaux des feuilles de marque, les scores les plus bas seront comptabilisés.

Toute réclamation concernant les scores doit être faite auprès de l'organisateur dans les 15 minutes de la publication des résultats.

10. Bye

Un athlète qui ne rencontre pas d'adversaire pour un duel sera « Bye ».

Un athlète « Bye » ne notera pas ses points sur sa feuille de marque, mais afin de permettre aux spectateurs de suivre ses résultats, il pourra noter ses points sur le tableau au pied des cibles.

Nombre de flèches autorisé :

Recurve : Maximum le nombre de flèches tiré pour 3 sets (9)

Compound : Maximum le nombre de flèches pour un match (15)

11. Jury d'appel

Le jury d'appel est composé de trois personnes + 1 réserve, désignées par le CA de la ligue du comité organisateur.

Les noms des personnes composant le jury d'appel seront proposés au président ou au secrétaire général de la RBA au moins 14 jours avant la date du championnat pour acceptation.

Les membres du comité organisateur, les athlètes participants et les arbitres officiant, ne peuvent faire partie du jury d'appel.

L'intention d'introduire une réclamation auprès du jury d'appel doit être signifiée au président de la commission des arbitres dans les 5 minutes de la fin de la phase de la compétition en rapport à laquelle cette réclamation se rapporte.

La réclamation doit être introduite auprès du président du jury d'appel dans les 15 minutes de la fin de la phase de la compétition qu'elle concerne.

La réclamation doit être introduite au moyen du formulaire en annexe.

Une fois que le jury d'appel a statué, sa décision est publiée au moyen du rapport en annexe et les personnes concernées en sont informées.

La décision du jury d'appel est définitive et irrévocable.

12. Tenue

Les athlètes porteront une tenue « de sport ».

Le port du jeans est interdit, même si cet effet fait partie de la tenue de club.

Le port de la tenue nationale est autorisé.

13. Moins valides

Les archers moins valides peuvent prendre part au championnat dans les mêmes conditions que les plus valides.

L'organisateur s'assurera que les athlètes en fauteuil roulant puissent disposer d'un espace d'au moins 1,25 m sur la ligne de tir.

Ces athlètes désigneront une personne qui sera chargée de se rendre aux cibles en lieu et place pour procéder au marquage des sores et retirer les flèches.

Pour tout autre point non précisé, il ya lieu de se référer au règlement de la World Archery